8

ÉLOGE NÉCROLOGIQUE

DE Mr. DEFONTENAY,

Ancien Maire de Rouen, et Membre du Sénat-Conservateur,

Lu, les 1er et 15 Mars de l'an 1806, dans les Séances de la Société libre d'Emulation de Rouen,

PAR PH.-J.-ÉT.-VT. GUILBERT.

> Eaque est summa ratio et sapientia boni civis, commoda civium non divellere, atque omnes æquitate eâdem continere.
>
> CIC. de *Officiis.*

A ROUEN,

De l'Imp. de VT. GUILBERT, rue Nationale, N° 29.

1806.

MM CM 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

ÉLOGE NÉCROLOGIQUE

De Mr. DEFONTENAY,

Ancien Maire de Rouen, et Membre du Sénat-Conservateur.

Vous ressouvenez-vous, Messieurs, d'avoir rencontré durant vos promenades solitaires ou vos voyages, une riviere qui, dans son cours paisible, arrosait une riante vallée, et dont les eaux semblaient baiser avec amour les rives fleuries où elles entretenaient la fraîcheur? Vous ressouvenez-vous d'avoir alors éprouvé je ne sais quel charme qui vous inspirait le regret de ne pouvoir souvent y revenir? Telle est l'image de la vie du citoyen vertueux dont les jours s'écoulent tranquillement dans la pratique de ses devoirs, et dans l'exercice constant des vertus sociales; et c'est celle de la vie de M. *Defontenay*. On n'y rencontre rien, je l'avoue, de ce qui surprend, frappe et commande l'admiration de la foule; mais on y observe une suite d'actions qui lui gagnerent l'estime de ses concitoyens, lui mériterent l'approbation des sages, et fixerent depuis sur sa personne le choix honorable du Chef-Suprême de la Nation. M. *Defontenay* a été du petit nombre d'hommes qui sont parvenus aux dignités sans intrigue, sans prôneurs, et par la seule recommandation de leurs belles qualités. Incapable de briguer les charges, il les accepta sans orgueil et les remplit sans ostentation. Il eut cela de singulier qu'il ne sortit jamais de sa simplicité et de sa modestie naturelles, et qu'il fut toujours exempt de l'enivrement du pouvoir. On eût pu craindre l'Administrateur ou le Maire; on ne savait que révérer M. *Defontenay*. Tel est l'ascendant de la vertu; il est bien préférable à celui qu'on tire de la puissance.

Dans le dessein de mieux peindre ce Sénateur si justement regretté, je considérerai d'abord M. *Defontenay* comme *Négociant et Manufacturier*; je l'envisagerai ensuite comme *Fonctionnaire public*; et je terminerai par l'examen

de ses qualités privées. *Négociant*, il fut actif, prudent et probe; *Administrateur*, il montra autant de zele et de sagacité que de désintéressement; *simple Citoyen*, il donna l'exemple de la soumission, du courage et des vertus.

Pierre Nicolas Defontenay était né à Rouen le 27 Septembre 1743; il est mort à Paris, le 11 Février 1806.

Il dut le jour à un pere généralement considéré dans le commerce, et qui lui fit donner une éducaiion soignée. M. *Defontenay* fut placé à Rouen dans le pensionnat du *Séminaire de Joyeuse*, et fit son cours d'étude sous les Jésuites. Quand elles furent terminées, il embrassa la même branche de commerce que son pere. Son assiduité au travail, sa probité sévere ne firent qu'ajouter à l'excellent renom dont sa maison avait joui, avant qu'il eût pris la suite des affaires. Il ne commerçait que depuis peu d'années, et déjà ses concitoyens le distinguaient pour la régularité de sa conduite et la sagesse de ses spéculations. Le commerce auquel il se livrait consistait à tirer du dehors les matieres premieres qu'on emploie dans les manufactures, et à renvoyer chez l'étranger les étoffes fabriquées en France. Tel fut le genre de négoce dont il s'occupa jusqu'en 1783.

M. *Defontenay*, jusqu'à cette époque, n'avait envisagé que les bénéfices que pouvait lui procurer le commerce de ses peres; on le vit tout-à-coup porter ses vues vers des entreprises plus hardies et plus utiles. Il remarquait avec peine que l'industrie Anglaise tendait sans cesse à perfectionner ses produits; à diminuer les frais de la main-d'œuvre par l'économie des bras. M. *Defontenay* sentit la nécessité de tirer les Français de l'orniere de la routine, de les éclairer sur leurs véritables intérêts; mais, pour y parvenir, il fallait faire briller à leurs yeux le flambeau de l'expérience, et M. *Defontenay* fut assez heureux pour y réussir.

Je n'entreprendrai point de retracer ici tout ce que la passion de l'utile lui fit entreprendre. Jaloux de faire le bien de son pays, il saisit, en tout tems, avidement l'occasion de l'opérer. Dès qu'il en avait conçu le dessein, il ne se laissait point effrayer par l'incertitude du succès. Il envisageait le but et y tendait avec constance. L'idée de naturaliser parmi les Français une branche d'industrie, de fournir de nouveaux moyens de subsister aux malheureux, souriait à son imagination, et son unique soin alors était de surmonter les difficultés.

Quelle agréable pensée pour cet excellent citoyen que celle d'affranchir sa Patrie du tribut qu'elle s'accoutumait

à payer à l'industrie d'une nation rivale ! Quelle douce satisfaction de donner le premier une impulsion profitable, et de diriger l'emploi des capitaux vers des établissemens trop long-tems dédaignés !

Telles étaient les vues patriotiques de M. *Defontenay*, quand il s'empressa de devenir un des actionnaires pour la formation de l'établissement de la filature de *Louviers*. Non content de sa mise comme actionnaire, il prêta de fortes sommes afin que l'entreprise fût conduite à sa fin. Ses vœux furent remplis, et notre concitoyen eut la joie d'avoir montré à la France une nouvelle source de prospérité nationale.

Souvent les Monarques, en construisant des palais, en fondant des villes, obéissent bien plus au caprice et aux suggestions de l'orgueil, qu'ils ne cèdent à l'intérêt public; cependant leur nom se perpétue d'âge en âge. Les peuples se glorifient de les avoir eu pour maîtres, sans rechercher si ces pierres rassemblées par l'art ne furent point arrosées des larmes du pauvre ; et le nom du citoyen qui découvrit de nouvelles sources de richesses, qui les montra à ses semblables, demeure enséveli dans la nuit de la tombe. Chacun puise à la source qu'il indiqua pour s'enrichir, et pas un ne prononce le nom du mortel précieux auquel il doit son aisance ou sa prospérité. Jusques-à-quand nous laisserons-nous donc séduire par de trompeuses apparences de grandeur ? Le faste peut-il être mis en balance avec l'utilité ? Hélas ! l'un ne pese que sur la terre, tandis que l'autre la vivifie.

On ne peut citer de M. *Defontenay* ni des châteaux, ni des parcs, ni rien de ce qui flatte tant la vanité humaine ; son nom ne se rattache qu'à des établissemens industriels. Si l'on vient à parler de la premiere filature qui ait été élevée en France, il faut dire que M. *Defontenay* fut un de ses premiers fondateurs. Oui, M. *Defontenay* eut l'honneur de concourir à la formation d'un établissement à l'instar duquel tant d'autres ont eu lieu dans la suite ; mais c'est à ses soins qu'on dut et qu'on doit encore la conservation d'un autre non moins avantageux.

La mort de M *Holker* arrivée en 1787, faillit entraîner la ruine de la *Manufacture des velours de coton* établie dans l'emplacement de Saint-Paul, et vu l'absence du fils qui était alors en Amérique, les actionnaires découragés par les pertes que leur avait fait éprouver le traité de commerce conclu, l'année précédente, avec l'Angleterre,

étaient résolus de laisser cet établissement dans l'inactivité. Quoique les manufactures Françaises parussent à cette époque menacées d'une ruine générale par les suites fatales du traité de commerce de 1786, la maison *Defontenay* acheta les intérêts de tous les actionnaires qui voulurent les vendre, et devint propriétaire de cette importante manufacture. Malheureusement, les bénéfices ne répondirent pas au zele des nouveaux propriétaires. Ils perdirent même, pendant les deux premieres années, une somme assez considérable. N'importe : on n'entendit point M. *Defontenay* regretter d'avoir fait cette acquisition. Il s'applaudissait au contraire de ce qu'il avait à ce prix conservé à sa Patrie une branche d'industrie essentielle, de ce qu'il avait enfin procuré du travail à des ouvriers qui auraient été sans cela réduits à en chercher dans les atteliers de charité. Quel désintéressement ! Quelle bienfaisance ! Les hommes qui donnent de semblables exemples, sont toujours trop tôt enlevés à la société.

Vous en demeurerez tous d'accord : M. *Defontenay* était simple dans ses manieres, mais il était grand dans ses vues. Les travaux d'une manufacture unique en France allaient cesser ; il se présente et l'achete. Ne croyez pas qu'il se dissimule les pertes auxquelles il s'expose. Personne n'envisage plus clairement que lui les suites déplorables du traité de commerce conclu avec l'Angleterre ; et s'il acquiert cet établissement, c'est dans la vue d'assurer des moyens de subsistance à plusieurs familles. Cette idée fait tressaillir son cœur : il ne balance plus. Sans doute des personnes d'une ame basse et rétrécie par l'intérêt, auraient pu lui dire ironiquement : « Vous avez acquis la » manufacture de velours. — J'ai fait bien plus, aurait-il » victorieusement répliqué, j'ai conservé du pain à d'hon» nêtes citoyens. »

Vous avez tous, Messieurs, entendu parler de la méthode de blanchîment, au moyen de *l'acide muriatique*, indiquée par M. *Bertholet*, si renommé par l'étendue de ses connaissances chimiques. Cependant, quelques-uns d'entre vous ignorent peut-être que l'industrie est redevable de l'application de cette méthode à Messieurs *Defontenay*, freres.

Un de nos collegues, M. *Descroizilles*, l'aîné, avait conçu le projet de tourner cette découverte au profit des fabriques. Pour y parvenir, il devenait, avant tout, indispensable de multiplier les essais. Jusques-là, on consi-

dérait cette découverte comme une brillante théorie dont les résultats n'étaient pas encore prouvés. D'heureux résultats pouvaient seuls lever les incertitudes et triompher des préventions. Il était impossible enfin de réussir sans des expériences dispendieuses, sans les ustensiles, les apprêts et les bâtimens convenables. M. *Descroizilles* communique son dessein à M. *Alexandre Defontenay*. Ce citoyen en parle aussitôt à son frere, et tous deux tombent d'accord qu'il n'est point d'établissement plus propre à procurer de grands avantages aux manufactures du département. Tisserands, bonnetiers, teinturiers, apprêteurs, ne doivent bientôt plus être obligés de suspendre leurs travaux, même pendant les rigueurs de l'hiver. Les freres *Defontenay* se fient, sans hésiter, aux connaissances chimiques et au zele actif de M. *Descroizilles*. Bref, un blanc dont l'éclat l'emporte sur celui que font les curandiers dans la plus belle saison, sort du nouvel établissement. Les soins de M. *Descroizilles* redoublent. La maison *Defontenay* seconde efficacement cet habile chimiste de sa fortune et de son crédit. C'est donc, d'une part, au patriotisme de MM. *Defontenay*, et à la persévérance de M. *Descroizilles* que les fabriques sont redevables du succès du procédé de blanchîment par *l'acide muriatique*, maintenant pratiqué sur divers points de l'Empire.

Permettez-moi, Messieurs, de ne pas m'étendre davantage sur les entreprises manufacturieres à la réussite desquelles M. *Defontenay* s'est empressé de coopérer; car il me tarde de vous entretenir d'un fait peu connu, bien plus capable, si je ne me trompe, de faire apprécier toute la noblesse d'ame du respectable Sénateur que nous pleurons.

En négociant éclairé, en citoyen prévoyant, M. *Defontenay*, lorsqu'il était député à *l'Assemblée constituante*, avait compris qu'on ne pouvait abuser de la facilité de faire de nouvelles émissions d'assignats, sans en augmenter le discrédit. Il s'opposa donc fortement au décret de l'Assemblée qui ordonnait la mise en circulation d'un milliard de *papier-monnaie*.

Son associé à Rouen qui pressentait, comme lui, l'avilissement prochain où devait tomber ce signe fictif, lui écrivit à peu-près dans ces termes: « Vous vous êtes opposé, » comme Législateur, à une mesure que vous croyez dan» gereuse. En qualité de pere de famille, vous devez main» tenant vous occuper du bien être de vos enfans. Si » vous l'approuvez, je puis faire passer seize cens mille » francs à l'étranger. »

M. *Defontenay* lui répondit : « La spéculation que vous
» me proposez, peut être avantageuse ; mais elle ne peut me
» convenir. Jamais je ne souscrirai à une opération qui serait
» contraire aux intérêts de mon pays. »

N'était-ce pas se dépouiller de soi-même ? N'était-ce pas transporter sa propre existence dans celle de l'Etat ? Tel est le propre du véritable patriotisme. Ainsi l'amour de l'honnête l'emportait sur l'appât du gain. Quelle noble élévation dans les sentimens ! On eût avec raison pu lui appliquer cette sentence d'une tragédie d'*Eschyle*, dont les Athéniens firent autrefois, en plein théâtre, l'application à la sincérité d'*Aristide*. « Il ne veut pas seulement paraître » homme de bien et juste, mais l'être réellement. »

Je n'ai eu besoin jusqu'à présent, Messieurs, pour augmenter la vivacité de vos regrets que de vous peindre M. *Defontenay*, tel qu'il a été : une narration fidele de sa vie administrative suffira de même pour y ajouter encore, s'il est possible. Quand il est question de M. *Defontenay*, il n'est pas nécessaire de recourir aux figures oratoires dans le dessein d'exciter l'attention, et d'arracher des larmes, il n'est besoin que d'exposer les faits : ils feront mieux son éloge que les plus brillantes figures de l'éloquence.

Ce serait une erreur d'attribuer à la révolution l'élévation de M. *Defontenay* aux grandes dignités où il est parvenu. Déjà, sous l'ancienne monarchie, l'éclat modeste de ses bonnes qualités l'avaient fait appeller à des places honorables. On n'entrait point dans le corps des *Échevins* sans une illustration réelle pour soi-même et pour sa famille, et M. *Defontenay* avait eu la satisfaction d'être admis dans ce corps respecté. On se ressouvient d'ailleurs avez quelle sagesse et quelle impartialité, il présida les JUGES CONSULS. Trop heureux les négocians s'il avaient toujours des hommes aussi justes et aussi éclairés pour prononcer sur leurs contestations ! M. *Defontenay* n'entrevoyait pas même encore l'immense carriere où le choix du peuple allait le faire entrer, quand il discutait les intérêts de la Normandie avec tant de zele dans la commission intermédiaire de *l'Assemblée provinciale*.

La France retentissait, depuis quelque tems, des fameuses discussions entre les *économistes* et les *encyclopédistes*. Si ces discussions sur le bonheur public n'avaient gueres produit que d'inutiles théories et des systêmes impraticables ; ces systêmes opposés avaient pourtant appris à être moins

indifférent sur les intérêts nationaux. La science de l'économie politique commençait à naître. On s'égarait, il est vrai ; mais on cherchait la vérité, et c'était avoir déjà fait un grand pas que de la chercher. Depuis une vingtaine d'années, l'habitude de penser et de juger avait prévalu, dans un grand nombre de cercles, sur la légereté naturelle aux Français. On n'aspirait plus à briller simplement par l'esprit, on était jaloux de se faire remarquer par la raison.

D'un autre côté, les Parlemens ne voulaient point se restreindre au pur et simple enregistrement des édits bursaux du Roi ; ils prétendaient les juger et se regardaient comme les défenseurs *nés* de la Nation. La Cour, divisée en plusieurs partis était un théâtre de corruption, de scandale et d'intrigue. Chaque année voyait nommer d'autres ministres, et ces ministres sans expérience apportaient de nouvelles vues qu'ils s'efforçaient de faire prévaloir jusqu'à l'instant où ils étaient disgraciés.

On n'appercevait dans les conseils du Roi qu'incertitude et fluctuation. Quant aux parlemens, leur dessein était de profiter de la faiblesse du gouvernement pour en diriger les rênes à leur gré. Toutefois les Cours souveraines avaient plus d'ambition que de puissance. Ne devant dans la réalité leur considération et leur influence qu'à la politique du Trône, dont elles réfléchissaient l'éclat, elles s'efforçaient d'entraver les opérations financieres ; comme si elles eussent pu rabaisser le Roi dans leurs remontrances, sans ébranler les fondemens de leur grandeur factice.

Ainsi l'on remarquait une inquiétude générale dans les esprits. On redoutait des malheurs, et la crainte ne servit qu'à les accélérer. La Cour crut qu'elle pouvait hâter les événemens : M. *Necker* se flattait de s'en rendre maître. Présomption aveugle qui perdit l'autorité Royale ! L'on voulait réprimer l'orgueil des Cours souveraines par le Tiers-Etat ; mais le peuple une fois rassemblé sentit sa force et s'en prévalut d'une maniere terrible. Il reconnut que la puissance des Parlemens n'était qu'une force d'inertie et il la renversa. L'éclat magique du Diadême s'affaiblit insensiblement, et l'illusion à la fin s'évanouit tout-à-fait. Tant il est vrai que la faiblesse des Rois est la ruine de leur puissance.

« Ce qui fonde un État le peut seul conserver.

Telle était la disposition générale des esprits en France

quand les Etats-Généraux furent convoqués; M. *Defontenay* fut élu pour y défendre les intérêts de la ville de Rouen. Certes, si tous les Députés eussent eu des intentions aussi droites, une raison aussi éclairée, la France n'eût point éprouvé les déchiremens qui l'affligerent. Malheureusement, l'*Assemblée constituante* devint une arêne où deux partis également exaspérés n'envisagerent que leur propre victoire, sans s'occuper du bonheur de la Patrie. On était, hélas! souvent moins conduit par la nécessité de la réforme, que par le plaisir de triompher de ses adversaires. De-là ces lois qui accumulerent décombres sur décombres; de-là mille funestes animosités. Telle fut l'*Assemblée constituante* qui n'aurait enfanté que des choses dignes d'elle, si la passion n'eût pas égaré les meilleurs esprits.

Au surplus, j'ose l'affirmer sans crainte; M. *Defontenay*, au milieu de ces crises convulsives, de ces débats scandaleux, ne fit rien dont il ait eu depuis à rougir. Toujours calme, on ne le vit point affecter l'ambition de se produire à la tribune. Nommé membre du *Comité de commerce*, il fesait consister sa gloire à préparer en silence les lois qui devaient en assurer la prospérité. Combien de fois ne conçut-il pas de sages réglemens? Mais la justice et l'expérience auraient envain essayé de se faire entendre au milieu des clameurs des partis et du choc des passions.

M. *Defontenay* ne fut pas plutôt de retour à Rouen, après que l'*Assemblée constituante* eût mis elle-même un terme à sa mémorable session, que les suffrages de ses concitoyens l'éleverent à la dignité de Maire. Il répondit dans cette place à l'attente générale, et l'on ne crut pouvoir lui donner un témoignage plus éclatant de la reconnaissance publique qu'en le nommant Président de l'Administration départementale.

Déjà, comme Maire, M. *Defontenay* avait déployé un courage ferme et tranquille au milieu des vociférations d'une multitude soulevée. Il avait prouvé par sa conduite qu'un Magistrat doit savoir affronter le péril au besoin. Les tempêtes civiles sont quelquefois aussi périlleuses pour ceux qui administrent, que les champs de Bellone le sont pour les guerriers. M. *Defontenay* toujours prudent, toujours économe des mesures de rigueur, harangua les révoltés en pere; le triomphe de la persuasion eût été complet sans les suggestions ténébreuses et perfides de quelques agitateurs secrets

Celui qu'une foule en fureur n'avait pu intimider, le

29 août 1792, déploya, l'année suivante, dans une circonstance difficile, une fermeté (1) dont les ames fortes ne se montrent pas toujours capables. N'avons-nous pas vu les hommes du caractere le plus énergique pâlir devant un révolutionnaire en mission ? Certes, il eût été bien pardonnable, je ne dis pas de trembler en la présence de *Carrier*, de ne lui fournir du moins aucun prétexte apparent dont il pût colorer ses dispositions violentes. Celui qui, depuis, sembla vouloir changer les bords justement célebres de la Loire en un séjour de pleurs et de deuil; celui qui a renouvellé parmi nous l'usage terrible de confier le secret de ses vengeances aux abîmes des eaux, qui surpassa Néron même dans cette maniere barbare d'assouvir sa passion sanguinaire, *Carrier* ne put un seul moment troubler la sérénité imperturbable de M. *Defontenay*.

Carrier, REPRÉSENTANT du peuple, quelle honte pour mon pays ! *Carrier*, après le 31 Mai, est envoyé en mission dans le département de la Seine-Inférieure. A son arrivée à Rouen, il parle en despote aux membres qui composaient l'Administration départementale alors présidée par M. *Defontenay*. « Nous sommes chargés, leur dit » *Carrier*, d'examiner la conduite que vous avez tenue à » l'égard de l'infâme insurrection du Calvados, et de » nous assurer si vos besoins de subsistances sont aussi » grands que vous l'annoncez. Notre premiere opération » toutefois sera de juger votre conduite. Elle seule peut » servir de regle aux secours que vous ayez le droit d'atten- » dre de la *Convention*. »

---

1. Cette circonstance n'est pas la seule où M. *Defontenay* sut donner des preuves d'une courageuse résistance. Lorsque je publiai *l'Eloge historique de Jeanne d'Arc*, *suivi de Notes*, *des Pieces justificatives de son procès*, *et de diverses Remarques historiques*, j'appris que la ville de Rouen devait à M. *Defontenay* la conservation de la Statue de cette illustre Amazone sur une de ses places publiques, et je consignai ce fait dans une note. Plus d'une année après, cet Opuscule tomba entre les mains de M. *Defontenay*, et voici dans quels termes il m'écrivit, le 11 pluviôse an XIII.

« J'ai été d'autant plus flatté de la mention que vous avez bien » voulu faire de moi dans une des notes de l'Eloge de Jeanne d'Arc, » qu'elle est une preuve de votre estime. Il est vrai qu'une Société » qui avait alors beaucoup d'influence, ayant demandé qu'on renversât » la Statue de Jeanne d'Arc, je fis observer qu'il serait bien étonnant » qu'un monument érigé sous le gouvernement féodal à un Héroïne » du *Tiers-Etat*, fût détruit sous le regne de l'Egalité : cette observation fit qu'on n'en parla plus. »

M. *Defontenay* lui répondit avec dignité et avec cette assurance d'un Magistrat qui n'a rien à se reprocher: « Citoyen Représentant, les besoins d'une population com-» posée de près de 700,000 individus, ne sauraient être con-« fondus avec nos torts, si nous sommes coupables. La » Convention ne peut élever aucun reproche contre le peu-» ple de ce département; il ne s'est fait remarquer que » par son respect pour l'ordre et les lois. Il est juste donc » de pourvoir à ses besoins; vous examinerez après à loisir » quelle a été la conduite de ses Administrateurs. »

Carrier, frappé de la justesse de cette réponse, répartit: « Je sais, Citoyen Président, que la délibération » qui a été prise par l'Administration de ce département, » et qui mérite toute la sévérité de la représentation Na-» tionale, n'a point eu votre assentiment. » (Le fait était vrai.)

— « Vous êtes dans l'erreur, Citoyen Rcprésentant, » répliqua M. *Défontenay*: nos délibérations ont toutes « été prises à l'unanimité. Seul, je les ai signées. Si elles » doivent exposer les membres de l'Administration dépar-» tementale à quelque danger; seul je désire en répondre. »

Il était difficile de ne point admirer la générosité d'un pareil dévouement, et *Carrier* lui-même en fut frappé. Il est donc vrai que la vertu fait sentir son empire à ceux qui la pratiquent le moins. Bref, *Carrier*, vaincu par cette fermeté de caractere (2), fit tout-à-coup succéder les soins actifs de l'humanité aux menaces de la vengeance. Dès le lendemain, il décida qu'on ne s'occuperait que des moyens de procurer des subsistances aux habitans de la Seine-Inféri eure.

Quels qu'aient été les périls que M. *Defontenay* ait courus pendant l'exercice de ses fonctions publiques, et sur-tout, comme Maire, les représentations et les instances de sa famille ne purent jamais le déterminer à se démettre. « Les » dangers qui vous allarment, répondait-il, sont précisé-» ment ce qui m'attache à la place de Maire: je ne la » quitterai que quand mon successeur pourra l'occuper » sans péril. » Cette résolution patriotique respire une

---

2. On lit dans le discours de son Excellence le président du Sénat, M. *François de Neufchâteau*, que M. *Defontenay* répondit à *Carrrier* qui parlait du ton insolent d'un despote: *Citoyen Représentant, vous avez le droit de nous destituer, mais vous n'avez pas celui de nous avilir.*

sublimité de sentiment qui caractérise le véritable héroisme. Il l'eût infailliblement accomplie si son naturel bon et humain n'eût pas répugné, par la suite, à l'exécution des *mesures arbitraires* dont, comme Maire, il devenait l'instrument. M. *Defontenay* donna sa démission.

Il y avait une sorte de courage à se démettre dans ces tems dont les crimes noirciront nos annales ; c'était se rendre suspect. M. *Defontenay* le devint en effet ; il fut enfermé à *Saint-Yon*. Ce vertueux Citoyen supporta cette disgrace, sans murmurer : il s'était dit depuis long-tems « qu'il aimait mieux mourir (3) que d'être réduit à con» fondre les innocens avec les coupables. » Il n'avait d'autre ambition que de se concilier l'estime de ceux qui méritaient eux-mêmes d'être estimés. Quand son épouse, ses enfans et ses amis le plaignaient d'être détenu, après avoir rendu de si grands services à la chose publique, il les consolait en leur représentant que c'était le partage commun des citoyens utiles dans les états démocratiques. En effet, *Aristide*, *Cimon*, *Thémictocle*, *Phocion*, et un grand nombre d'autres, furent indignement récompensés de leurs services par les Athéniens. Le vainqueur de *Zama*, *Scipion*, fut accusé à Rome ; *Caton* lui-même (4) eut le même sort.

M. *Defontenay* fut plus heureux que quelques-uns de ces grands hommes de l'antiquité. La pureté de ses intentions fut du moins reconnue, et il eut la satisfaction d'être remis en liberté, même avant la mémorable journée du 9 Thermidor.

Notre honorable concitoyen cessa, pendant quelque tems, de figurer sur la scene politique. On l'avait constamment recherché pour le porter aux dignités ; il eût rougi de faire une démarche pour y monter. D'ailleurs, il n'avait que trop appris à bénir les douceurs d'une heureuse obscurité pour qu'il eût la tentation de recourir à la brigue. Il n'était cependant pas oisif dans sa retraite : il s'y livrait au plaisir de faire les fonctions d'arbitre, de conciliateur entre les négocians qui s'en rapportaient à ses lumieres et

---

3. *Dion*, de Syracuse, dit, dans un sens à-peu-près semblable, à ceux qui l'avertissaient de se mettre en garde contre les embûches d'*Héraclide* et de *Calippus*, *se vitâ malle excedere, quam metu violentæ mortis amicos inimicos que juxtà ponere.*

4. Le CATON dont on parle ici est CATON le *Censeur*. On forma contre lui quarante-cinq accusations différentes.

à sa justice. Ainsi la confiance de ses concitoyens le vengeait en silence de l'oubli où il semblait relegué.

Est-il d'ailleurs un pouvoir plus flatteur que celui qui émane de la libre volonté des autres et du seul ascendant de la vertu? Est-il une jouissance plus pure que celle de prévenir les contestations juridiques, en faisant triompher la raison et l'équité? Peu importe à M. *Defontenay* de vivre loin du tourbillon des affaires publiques; le but où tendent ses désirs et ses soins, est toujours le bonheur et l'union de ses semblables.

Cette touchante philantropie n'a paru cependant à aucune époque dans un plus beau jour qu'à celle où M. *Defontenay*, en qualité d'Administrateur, fut appellé pour veiller aux besoins des malheureux dans les hospices. Vous connaissez ces établissemens dus à la bienfaisance de nos peres, et dont l'existence dépose contre la dureté de l'ame et la corruption des mœurs, établissemens qui deviennent, hélas! chaque jour plus nécessaires. Les liens du sang se relachent, les devoirs de famille sont méconnus. L'égoïsme et la dégradation du cœur ont détruit les plus précieuses affections. Il regne un déplorable isolement entre les sœurs et les freres. Le dirai-je? Les enfans, dans nos villes, n'exercent pas même envers ceux dont ils reçurent le jour, cette hospitalité sacrée dont les anciens s'imposaient l'obligation envers les étrangers. Plus ces sentimens dénaturés se propagent et s'étendent, plus le nombre des infortunés s'accroit dans les hospices. C'est au centre du dénuement et de toutes les souffrances que M. *Defontenay* développa cette sage prévoyance qui se décelait dans toutes ses actions. Imaginer des moyens, créer des ressources, presser l'envoi des fonds, plaider la cause de l'infortune, redoubler d'instances et d'exhortations pour assurer la continuation du service, faire quelquefois des avances de leur propre caisse, telles furent dans les circonstances difficiles (5) les obligations des Administrateurs des hôpitaux, et M. *Defontenay* ne cessa de leur donner l'exemple du zele, du courage et du dévouement.

Cet amour du bien dont notre digne concitoyen parut

5. M. *Defontenay* fut nommé, en 1769, administrateur de *l'Hôtel-Dieu*, maintenant *l'Hospice* d'humanité. Il en exerça les fonctions pendant trois ans. Il a été depuis *Président de la Commission Administrative* de l'un et de l'autre hospice, en sa qualité de Maire de la ville de Rouen.

animé jusqu'au dernier instant de sa vie, était trop connu pour qu'il pût, après le 18 Brumaire, échapper à Bonaparte. Le premier Consul sentit que pour faire aimer le nouvel ordre de choses, il fallait choisir des Administrateurs aussi prudens que considérés. C'est à ce titre que M. *Defontenay* fut nommé Maire de Rouen pour la troisieme fois.

Son administration fut paisible : il s'avait que le tems opere souvent avec plus d'efficacité que la contrainte. Il connaissait d'ailleurs le danger des mesures violentes. Tout paraissait aller de soi-même, tant la main qui communiquait le mouvement, était soigneuse de se cacher. Cette maniere d'administrer était la seule qui convint réellement à M. *Defontenay*. Du reste l'amour de la justice semblait comme né en lui : il ne fit que se fortifier avec les années.

Durant l'espace de quatre ans (M. *Defontenay* rentra dans la carriere administrative en l'an VIII) ; on n'entendit s'élever aucune plainte contre son administration. Il conservait ou acquerrait l'estime de ceux mêmes dont il était obligé de contrarier les vues, ou les intérêts. Chacun, quelqu'humeur qu'il eût montré d'abord, se mettait à la place du Magistrat, et convenait de la nécessité du sacrifice qu'il exigeait de lui.

Il occupait la place de Maire quand Bonaparte, alors Ier. Consul, vint, le 8 Brumaire an XI, s'assurer par ses yeux de l'état du commerce et de l'industrie dans ce département. M. *Defontenay* eût l'honneur de s'acquitter envers lui de tout ce qu'on doit au Chef-Suprême de l'État. Mais le Ier Consul n'accepta les clefs qu'il lui présenta que *pour les confier au* DIGNE *Maire de la ville de Rouen*. Telles furent les propres expressions de *Bonaparte*. Le premier Consul qui, depuis qu'il tient les rênes du Gouvernement, n'a cessé de prouver qu'il se connaît en hommes, apprécia soudain M. *Defontenay* et porta de ce Magistrat le jugement le plus honorable. Quel Souverain écrivit jamais à un sujet avec des marques d'une plus grande (6) estime, en lui décernant une décoration : « Je vous envoie une écharpe d'honneur

6. M. *Lecarpentier*, professeur de l'Ecole publique de dessin à Rouen, membre de la Société libre d'Emulation de la même ville, et de plusieurs Sociétés Littéraires, fit hommage à cette époque à M. *Defontenay* d'un dessin allégorique. Le premier Consul avait envoyé son portrait à la ville de Rouen comme un témoignage de sa satisfaction et de l'estime qu'il portait à son Maire. — Voici le programme de ce dessin.

» Je désire que vous la portiez. Que les Rouennais y voyent » une preuve de la satisfaction que j'ai éprouvée, et *du » cas que je fais de votre personne.* » Expressions flatteuses qui présageaient l'élevation de notre DIGNE Maire à des fonctions plus éminentes.

Dans le nouvel ordre politique qui régit la France, le college électoral du département de la Seine-Inférieure doit s'assembler; et le premier Consul, pour le présider, nomme M. *Defontenay.* Notre concitoyen eut alors la satisfaction d'obtenir, sans aucune espece de brigue, un honneur dont des généraux distingués, des freres mêmes du chef du gouvernement se glorifiaient d'être revêtus.

Enfin le 28 Pluviôse an XII, le *premier Consul* le présente au Sénat. (7) M. *Defontenay*, ayant réuni les suffra-

---

La France, vêtue en guerriere, le casque en tête, ayant à ses côtés le globe de la France, présente à la ville de Rouen le portrait du premier Consul. A droite, Minerve, déesse de la sagesse, et protectrice particuliere de la ville, est assise sur des nuages à côté du portrait, dans l'attitude de l'admiration. La ville de Rouen, sur le devant d'un péristile, lui indique de la main droite un œil resplendissant, symbole de la vigilance de son premier Magistrat, ainsi que des autres vertus qui ont caractérisé sa gestion: derriere la ville, le peuple en foule, de tout sexe et de tout âge, s'empresse de venir admirer l'image du sauveur de la France.

A côté d'elle sont les différens attributs de son commerce, parmi lesquels on apperçoit la couronne civique, un miroir entouré d'un serpent, symbole de la prudence, vertu vraiment particuliere aux habitans de Rouen. Sous le bouclier de la ville est une des principales productions du GRAND *Corneille.*

Mercure, dieu du commerce, suspendu dans les airs, entoure le portrait du premier Consul d'une guirlande dont il fait une bordure, en signe d'allégresse. On apperçoit dans le haut du ciel, derriere Mercure, une portion du cercle du Zodiaque dans lequel passe le *Sagitaire*, signe du mois pendant lequel le portrait a été reçu à Rouen.

Au milieu, sur le devant, les génies des arts de la peinture et de la sculpture sont occupés à reproduire les traits du Héros que l'univers admire: ils sont environnés des attributs des arts et des Sciences.

A droite, sur le premier plan, la Nymphe de la Seine, assise au bord du fleuve, tient une corne d'abondance, emblême de celle qu'elle procure au commerce de la ville. Le port garni de vaisseaux, au fond du quel on apperçoit le pont de bateaux, et les montagnes terminent cette composition.

7. Il en reçut aussi une fort belle boîte ornée du chiffre du peuple Français.

ges,

ges, siégea parmi les Sénateurs pendant le cours du mois suivant. A peine notre concitoyen a-t-il eu le tems d'être apprécié par ses honorables collegues ; il n'a joui que deux ans du haut rang où ses services et ses belles qualités l'avaient fait placer.

Le Sénat ne pouvait perdre un Membre plus capable que M. *Defontenay*, de soutenir par des vertus l'éclat de ce corps auguste. La ville de Rouen a perdu bien davantage ; car la mort, en frappant notre concitoyen, a privé chacun des habitans et la cité elle-même, je ne dirai pas seulement d'un protecteur, mais d'un pere. Quel est le citoyen de cette commune qui a reclamé ses bons offices, depuis qu'il avait été appellé au Sénat, et qui n'en a pas reçu des marques d'une bienveillance active ! Avec quel empressement, avec quelle chaleur il se montrait disposé à défendre le faible, quand il réclamait son assistance?

Commerçant ou Sénateur, M. *Defontenay* mérite nos regrets ; simple Citoyen, il en est également digne.

M. *Defontenay* eut les qualités d'un ami, d'un bon frere et d'un véritable époux. Que ne puis-je ici vous produire le témoignage de ceux qui vécurent dans son intimité? Que ne m'est-il permis d'interroger la douleur d'un frere et de vous retracer les tendres et sinceres épanchemens de deux cœurs qui n'ont cessé d'avoir l'un pour l'autre le plus pur attachement et une estime réciproque ! Que ne puis-je adjurer en un mot, comme autant de témoins, ses gendres, ses enfans et sa respectable épouse ! Eh ! Comment, Messieurs, oserais-je rouvrir de nouveau la plaie qui déchire des cœurs encore profondément pénétrés de la perte qu'ils viennent d'éprouver ? Quoique sa vie ait été une suite d'actions de vertu, qui d'entre ceux dont je viens de parler, aurait la force de me les raconter ? Il fut humain et libéral sans doute ; mais sa main, en donnant, évitait les témoins. La voix publique peut donc seule déposer en faveur du bien qu'il a fait, et proclamer sa bienfaisance. Jamais personne, en un mot, n'a mérité plus unanimement le surnom de *Bon* que les Athéniens avaient donné à *Phocion* (8), à cause de son humeur douce et tempérée.

Le Sénateur *Defontenay* a vécu assez pour lui-même ; il

---

8. Placidi et misericordes, et liberales, omni que suavitate temperati mores Phocionis, quos optimè profectò consensus omnium *Bonitatis cognomine* decorandos censuit.

(Valere Maxime.)

sut faire, comme l'a justement remarqué Son Excellence, M. *François de Neufchâteau* : « Un digne usage du tems et » de la vie. » Que n'a-t-il vécu plus long-tems pour ses concitoyens, pour sa famille ! L'un de ses enfans est encore dans un âge tendre.

M. *Defontenay* eut deux femmes : la premiere fut mademoiselle *Hurard*, que la mort lui enleva au bout de deux ans de mariage.

La seconde fut mademoiselle *Ribard*, dont il a fait le bonheur, pendant trente années. Jamais le plus léger nuage n'altéra l'amitié mutuelle de ces dignes époux : la mort seule pouvait les désunir.

De sept enfans qu'il a eu, il n'en reste que quatre : trois garçons et une fille. Puissent-ils un jour rappeller les vertus de leur pere ! Qu'ils soient l'honneur de leurs parens et de la Patrie !

La France compte sans doute des citoyens d'un mérite au-dessus de celui du Sénateur *Defontenay* ; mais elle n'en possede aucun qui soit plus recommandable par ses bonnes qualités. Je vais tâcher de vous le peindre en peu de mots.

Pierre-Nicolas DEFONTENAY eut plus de justesse et de solidité dans l'esprit que d'élévation et de vivacité. Sans avoir rien de brillant dans la conversation, il se faisait écouter par l'aménité qu'il savait y répandre. Une gaîté douce, une franchise aimable se réunissaient en lui à une politesse et une affabilité qui lui étaient naturelles. Ferme dans ses résolutions, tranquille au milieu des orages civils, résigné dans le danger, confiant dans la droiture de ses intentions, si l'on ne peut point dire de lui qu'il fut supérieur aux emplois, il leur fut du moins toujours égal.

Courageux quand il éprouvait des pertes domestiques, M. *Defontenay* ; sans affecter un stoïcisme incompatible avec la sensibilité de l'ame, laissait, dans le premier moment, couler ses larmes paternelles. Ce juste tribut une fois payé, les devoirs du Magistrat paraissaient l'emporter sur les affections du sang, et M. *Defontenay*, en reprenant ses fonctions publiques, ne laissait plus appercevoir les peines du pere de famille.

Irréprochable dans ses mœurs, il fut religieux sans affectation. Citoyen, il a donné l'exemple de l'attachement à la Patrie ; Magistrat, il fit aimer les lois par un ton de bonté et de persuasion ; Pere de famille, il enseigna la vertu par l'heureuse habitude qu'il s'était faite de la pratiquer. Doué

d'une égalité d'ame inaltérable, obligeant par caractere, bienfaisant avec effusion, tolérant par esprit de justice, chéri de ses amis, estimé même de ses ennemis, s'il est vrai qu'il en pût avoir, il a été généralement l'objet des regrets les plus sinceres.

Qu'il me soit permis de terminer cet éloge par une courte louange, et qui caractérise toute sa vie politique : C'est qu'à sa derniere heure, M. *Defontenay* a pu dire sans ostentation, que, *depuis quatorze ans qu'il servait la patrie dans les emplois, il n'avait rien fait contre la justice et contre sa conscience.*

EXTRAIT du Registre des Délibérations de la Société libre d'Émulation de Rouen, Séance du 15 *Mars* 1806.

M. Guilbert, président, donne une seconde lecture d'un *Eloge nécrologique de feu M. Defontenay, Sénateur* et ancien *Maire de Rouen*, qu'il avait été chargé de composer au nom de la Société.

Cet Eloge ayant été jugé digne d'être rendu public, la Société l'approuve et arrête qu'il sera imprimé, à ses frais, au nombre de quatre cens exemplaires.

Signé GUILBERT, *Président.*

P. PÉRIAUX, *Secrétaire* pour absence.

Pour extrait conforme :

P. PÉRIAUX,

Secrétaire pour absence.